

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 13 septembre 2023

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre**

Excusé : **M. Sylvain Sanna**

Assiste à la réunion : **M. Mazouz Belgharbi**, Président de la Commission de la Pratique Sportive

Le procès-verbal de la réunion du 29 août 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE OCCITANIE SENIORS

FLORENSAC PINET 1/LAVERUNE FC 1

Du 17 septembre 2023

Est inversée et avancée au 16 septembre 2023

(Accord des clubs)

SC SETE 1/AGDE RCO 2

Du 17 septembre 2023

Est avancée au 13 septembre 2023

(Accord des clubs)

SC LODÈVE 1/BAILLARGUES ST BRES 1

LE POUGET US 1/M. PETIT BARD FC 1

LA PEYRADE OL 1/ASM 34 1

THEZAN ST GENIES OF 1/LATTES AS 1

S. POINTE COURTE 1/CASTELNAU CRES FC 1

ARSENAL CROIX ARGENT 1/PIGNAN AS 1

JACOU CLAPIERS FA 1/PEROLS ES 1

ENSERUNE FC 1/SUSSARGUES FC 1

Du 17 septembre 2023

Sont reportées et FIXEES au mercredi 20 septembre 2023 à 20h

(3^{ème} tour de Coupe de France)

Le club recevant devra disposer d'un terrain dont l'éclairage est dument homologué.

SC LODÈVE 1/BAILLARGUES ST BRES 1

ENSERUNE FC 1/SUSSARGUES FC 1

ARSENAL CROIX ARGENT 1/PIGNAN AS 1

Du 17 septembre 2023

Sont inversées

(Terrain dépourvu d'éclairage homologué)

D1

PUISSALICON MAGA 1/CASTELNAU CRES FC 2

Du 10 septembre 2023

CASTELNAU CRES FC 2/PUISSALICON MAGA 1

Du 2 juin 2024

Ont été inversées

(Accord des clubs)

D2

⚽ Poule A

LAVERUNE FC 1/JACOU CLAPIERS FA 1

Du 8 octobre 2023

Est avancée au 7 octobre 2023

(Accord des clubs)

SUSSARGUES FC 1/COURNONTERRAL 1

Du 12 novembre 2023

Est avancée au 11 novembre 2023

(Accord des clubs)

⚽ Poule B

ASM 34 2/CAZOULS MAR MAU 1

Du 10 septembre 2023

CAZOULS MAR MAU 1/ASM 34 2

Du 2 juin 2024

Ont été inversées

(Accord des clubs)

D3

⚽ Poule D

ENSERUNE FC 1/NEZIGNAN ES 1

Du 7 janvier 2024

NEZIGNAN ES 1/ENSERUNE FC 1

Du 5 mai 2024

Ont été inversées

(Accord des clubs)

BRASSAGE D4 ET D5

⚽ Poule B

PRADES LEZ FC 2/M. LUNARET NORD 1

Du 10 septembre 2023

A été reportée au 17 septembre 2023

(Accord des clubs)

⚽ Poule D

AS ST BAUZILLE 1/THONGUE ET LIBRON FC 2

Du 10 septembre 2023
A été reportée au 17 septembre 2023
(Accord des clubs)

GRAND ORB FOOT ES 2/PUISSALICON MAGALAS 2

Du 10 septembre 2023

A été reportée au 1^{er} octobre 2023
(Accord des clubs)

INFORMATIONS AUX CLUBS

Le club AVENIR SPORTIF BEZIERS avait engagé son équipe réserve en Coupe de l'Hérault Seniors ; l'équipe première ayant été rétrogradée de National 3 en Régional 1, **BEZIERS A.S. 1** disputera la **Coupe de l'Hérault Seniors** et non BEZIERS A.S. 2.

Courriel du 1^{er} septembre 2023 du club AS ST BAUZILLE DE LA SYLVE nouvellement affilié pour inscrire une équipe Senior en **Brassage D4 Et D5** ; l'équipe **AS ST BAUZILLE 1** intègre la **poule D**.

Courriel du 2 septembre 2023 du club ASSOCIATION SPORTIVE CROIX ARGENT pour inscrire une équipe Senior en **Brassage D4 Et D5** ; l'équipe **AS CROIX D'ARGENT 1** intègre la **poule B**.

JACOU CLAPIERS FA 1/SUSSARGUES FC 1

26547327 – D2 (A) du 10 septembre 2023

M. ARCEAUX 1/M. CELLENEUVE 1

26547328 – D2 (A) du 10 septembre 2023

GRANS ORB FOOT ES 1/MIDI LIROU CAPESTANG 1

26573884 – D3 (D) du 10 septembre 2023

La Commission a transmis le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

POULES DÉFINITIVES CHAMPIONNAT VÉTÉRANS

La Commission de la Pratique Sportive a établi ce jour la composition définitive des poules vétérans au vu des engagements tardifs reçus depuis le 29 août 2023 (10 équipes).

De ce fait, le championnat comptera 5 poules au lieu de 4, tenant compte des nouvelles équipes et des demandes de changements de poules validées par la Commission, induisant de nouvelles affectations de poules.

Poule A	Poule B	Poule C
Clermontaise 33	Beziers Mediterranee 31	Agde Rco 33
Coeur Herault Es 33	Cazouls Mar Mau 33	Bessan As 32
Lamalou Fc 33	Corneilhan Lignan 33	F.C. Domitia 33
Le Bosc E.S Veterans 31	Enserune Fc 33	Florensac Pinet 33
Nezignan Eveque Es 32	Ent.Puimisson -Lieur 31	Marseillan Cs 31
Ol. Maraussan Biter 33	Fc Vallee Du Jaur 31	Montagnac Us 33
St Andre Sangonis Ol 33	Lespignan Vendres Fc 33	Neffies Roujan Rc 31
St Pargoire Fc 31	Midi Lireu Cap Poilh 32	Paulhan Es 33
Thongue Et Libron Fc 33	Sauvian Fc 32	St Pargoire 32
Valros As 31	Sud Herault FO 34	St Thibery Sc 33
	Thezan St Genies 32	

10 équipes

11 équipes

10 équipes

Poule D	Poule E
Baillargues St Bres 33	Balaruc Stade 33
Jacou Clapiers Fa 35	Bouzigues Loupian Ac 31
Mauguio Carnon Us 33	La Peyrade Ol 33
Montp. Millenaire 31	M. Arceaux 33
Mudaison E.S. 32	M. St Martin As 1
S. Pointe Courte 33	Mireval As 33
Sport Talent 34 31	Pignan As 33
St Georges Rc 31	S. Pointe Courte 4
Valergues As 33	Sc Sete 31
Vendargues Pi 33	St Jean-Vedas 31

10 équipes

10 équipes

Demandes de changements de poules validées par la Commission

Engagements reçus après le 29/08

Nouvelle affectation de poule après réception des engagements tardifs

ASM 34 33, qui était en poule B, s'est désengagée (mail du 29 août 2023)

MONTAGNAC US 32, qui figurait en poule A, en a fait de même (mail du 1^{er} septembre 2023)

Il est rappelé que le championnat Vétérans sera paramétré en « Feuille de Match Informatisée », comme annoncé à l'Assemblée Générale d'Eté ; les clubs devront utiliser obligatoirement la tablette.

Les correspondants footclubs doivent renseigner la personne en charge de la FMI et bien cocher l'équipe correspondante.

FOOT LOISIR VÉTÉRANS A 11

Après relance par mail adressé à tous les clubs, la Commission enregistre à ce jour 4 engagements dans cette pratique plaisir (CANET AS, LE POUGET, ROC SOCIAL SETE et ANIANE SO).

Les clubs qui le souhaitent peuvent s'engager via footclubs jusqu'au 1^{er} octobre 2023 dernier délai ; la pratique est dénommée « Foot Loisir Vétérans à 11 ».

FORFAIT

B.CEVENNES GANGEOISE 2

26561268 – Brassage D4 Et D5 (B) du 10 septembre 2023

Contre M. CELLENEUVE 2

Courriel du 4 septembre 2023

Amende : 40 € (20 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

ASPTT LUNEL 1

26548374 – D3 (A) du 10 septembre 2023

SC LODEVE 1

26606851 – D3 (C) du 10 septembre 2023

SC LODEVE 2

26648366 – Brassage D4 Et D5 (C) du 10 septembre 2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 20 septembre 2023**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 20 septembre 2023

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou